

DÉCISION DU MAIRE

23 / 103

Composition de la délégation officielle pour la fête de la ville 2023 de Povia de Varzim 2023 (Portugal)

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal en date du 04 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et notamment son point n°33,

Considérant que la ville de Montgeron est jumelée avec la ville de Povia de Varzim, au Portugal,

Considérant que dans le cadre de la fête de la ville 2023 de Povia de Varzim, un voyage officiel est organisé du 28 juin au 30 juin 2023,

Considérant la nécessité de représenter la ville de Montgeron et de désigner les membres de la délégation municipale,

DECIDE

- Article 1^{er}** De confier à Madame le Maire Sylvie Carillon et à Monsieur Eric MAGADOUX, conseiller municipal, la mission de représenter la ville de Montgeron du 28 juin au 30 juin 2023 à Povia de Varzim (Portugal) à l'occasion de la fête de la ville 2023.
- Article 2** De procéder au règlement des frais réels de mission relatifs à ce déplacement, sur présentation de justificatifs.
- Article 3** Que les crédits sont prévus au budget en cours.
- Article 4** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée aux intéressés.
- Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le 08 JUN 2023



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France